L'ADMINISTRATION DE L'ARTEMISIA ANNUA

Docteur Michel ONIMUS
Professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Besançon

Bien que l'utilisation de l'*Artemisia annua* pour traiter le paludisme ne soit pas recommandée par l'OMS, de nombreux travaux ont montré qu'elle a une action antipaludéenne remarquablement efficace, à la fois à titre curatif et à titre préventif. Elle contient de l'artémisine, qui est actuellement considérée par l'OMS comme la principale molécule active contre le paludisme, et elle contient également de nombreuses autres molécules qui potentialisent l'action de l'artémisine et qui ont également une action antipaludique propre ; cette association supprime le risque d'apparition de résistance du parasite. De ce fait l'utilisation de la plante entière présente d'importants avantages par rapport à l'utilisation de l'artémisine seule.

Les indications figurant ci-dessous n'ont pas de caractère formel et elles peuvent être discutées ; cependant elles sont le fruit d'une analyse de la littérature scientifique et d'une expérience personnelle dans laquelle les posologies rapportées ci-dessous se sont avérées être parfaitement efficaces. Elles semblent donc recommandables au vu des connaissances actuelles.

L'*Artemisia annua* peut être administrée en tisane, mais on n'absorbe que ce qui est dilué dans l'eau de la tisane. Elle peut également être administrée sous forme de poudre, avec l'avantage d'absorber toute la plante, donc avec une action plus importante. On peut absorber la poudre sous forme de gélules ou bien directement, mélangée à de la bouillie, du yaourt ou n'importe quel aliment semi-liquide, à condition que la poudre soit parfaitement pulvérisée. Enfin les gélules peuvent être administrées par voie rectale, ce qui est un avantage important en cas de coma ou d'impossibilité de prise par voie orale. Par voie rectale l'absorption est d'ailleurs meilleure que par voie orale, car les veines du rectum rejoignent directement la circulation générale.

1. LA TISANE D'*ARTEMISIA ANNUA*

1.1. La préparation de la tisane

La quantité de feuilles recommandée pour la préparation en tisane est de 5 à 7 grammes de feuilles pour un litre d'eau bouillante (2 à 3 grosses pincées). Il faut utiliser un récipient en plastique ou mieux en verre pour faire infuser, et éviter un récipient en fer (le fer réagissant avec l'artémisine). Il faut verser l'eau bouillante sur les feuilles (ne pas poursuivre l'ébullition avec les feuilles, car cela détruit l'artémisine), remuer le mélange avec une cuiller en bois, puis laisser infuser 10 minutes, le récipient étant recouvert. Puis il faut filtrer la tisane (par exemple dans un tissu pour éviter le contact avec une passoire en fer), presser les feuilles pour récupérer les reliquats d'artémisine dissoute, et enfin laisser refroidir la tisane.

1.2. La posologie de la tisane

1.2.1. A titre curatif de l'accès palustre :

Chez l'adulte, la posologie recommandée est de 1 litre par jour en 4 prises de 250 ml pendant 7 jours.

Chez l'enfant, la posologie est de 15 à 20 cc/kg, c'est-à-dire ½ litre par jour en 4 prises pour un poids de 30 kg (4 fois un pot de yaourt bien rempli), ou 120 à 130 ml en 4 prises pour un poids de 7 kg (4 fois un quart de pot de yaourt). La durée du traitement doit impérativement être de 7 jours, sous peine de récidive de l'accès palustre (ceci en raison de la grande rapidité d'élimination de l'artémisine).

La tolérance à l'artémisine est très bonne. On ne retrouve dans la littérature aucune publication rapportant des complications ou des effets secondaires indésirables après traitement par artémisine. Pour diminuer l'amertume de la tisane, on peut l'adoucir avec adjonction de miel ou de stevia. Lorsque la voie orale est impossible, comme chez des patients peu coopérants ou en cas de neuropaludisme avec coma, l'administration de la tisane par voie rectale est possible sous forme de goutte-à-goutte, selon le même protocole e la même posologie que par voie orale. Ceci a l'avantage de réhydrater l'enfant.

1.2.2. A titre préventif de l'accès palustre :

La posologie que l'on peut recommander est d'un ou deux bols de tisane par semaine chez l'adulte, ou un ou deux demi-bols par semaine chez l'enfant.

2. LA POUDRE D'*ARTEMISIA ANNUA*

L'administration de la poudre permet d'administrer la plante elle-même, et ainsi d'absorber le « totum », c'est-à-dire la totalité des molécules présentes, à la différence de la tisane.

2.1. Préparation de la poudre : Il faut réduire la plante en poudre fine ; ceci peut facilement être fait avec un mixer, ou en l'absence de mixer avec le pilon traditionnel. Il est important que la plante soit parfaitement pulvérisée pour être plus facilement absorbée, surtout si elle administrée directement. Il est préférable de pulvériser non seulement les feuilles, mais également les tigelles qui contiennent beaucoup de molécules efficaces. La poudre peut être administrée en gélules ou directement.

2.2. Posologie de la poudre :

Il n'existe pas d'étude scientifique concernant la posologie à recommander, que ce soit à titre curatif ou à titre préventif, et on ne peut se baser que sur des expériences personnelles.

2.2.1 A titre curatif de l'accès palustre :

En gélules, la posologie recommandable est de 4 à 5 gélules par jour, réparties dans la journée, pendant 7 jours. En cas de crise importante, on peut commencer par une dose initiale plus importante, de 3 gélules à la fois, puis continuer avec les 4 prises d'une gélule dans la journée. Chez l'adulte des gélules n° 0 sont suffisantes ; chez l'enfant on peut utiliser des gélules n° 1. Chez le petit enfant qui peut avoir des difficultés pour avaler la gélule, on peut verser le contenu de la gélule dans une cuiller et le mélanger avec de la bouillie. On peut également utiliser des gélules plus grosses (taille 00 ou 000 de longueur environ 25 mm) ; les gélules de taille 000 contiennent environ 1 gramme de poudre. Avec de telles gélules, il faut

adapter le nombre de gélules pour respecter la quantité de poudre à prendre (remplacer 3 gélules de taille 0 par 1 gélule de taille 000).

2.2.2. A titre préventif de l'accès palustre :

Comme pour la prévention par la tisane, on peut proposer l'administration de une à deux gélules par semaine.

Docteur Michel ONIMUS

Docteur Michel ONIMUS
Professeur Honoraire à la Faculté de Médecine de Besançon
8 Chemin du Crêt
F - 25240 GELLIN
Tél. +33 (0)6 86 11 11 48
E-mail : monimus@wanadoo.fr